

COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 08 DECEMBRE 2016

Le huit décembre deux mil seize à dix-neuf heures quarante-cinq minutes, le Conseil Municipal s'est réuni, en séance publique ordinaire, salle des cérémonies, en mairie, sous la présidence de Monsieur Daniel FIEVET, Maire.

Date de convocation : 30/11/2016

Nombre de conseillers en exercice : 19

ETAIENT PRESENTS :

Daniel FIEVET- Annie PATTE CAMBAY - André Marie FORRIERE - Franck LEFEBVRE -Gisèle GARREAUD TAISNE - -Laurent HUTIN - Chantal MAILLY- Raymond DENHEZ - Agnès PETYT POULET - Jérôme MELI - Isabelle GALLOIS -Floriane THIELAIN - Monique MILHEM HIBOUX- Julien LALAUX-

Absents excusés : Yves WAYEMBERGE qui donne procuration à Gisèle GARREAUD
Marie-Françoise DELLOUE qui donne procuration à Chantal MAILLY
Pascale BENGIN qui donne procuration à Isabelle GALLOIS
Christophe FERON

Absent : Logan RAMETTE

Quorum fixé à 10 → Conseillers présents : 14 (17 pour les votes car 3 procurations)

Le quorum étant atteint, le Maire ouvre la séance, il est **19h55**

Le conseil désigne Floriane THIELAIN comme secrétaire de séance.

Le maire fait adopter le compte-rendu de la dernière réunion.

1. BILAN DES T.A.P.

Monsieur le Maire a invité Hélène CASTRO, directrice du Centre Social, pour présenter le bilan des TAP aux conseillers municipaux. Il lui donne la parole. Celle-ci explique que pour l'année scolaire 2015-2016, 85 enfants ont fréquenté les TAP qui se déroulent dans les locaux municipaux le vendredi après-midi. Ils sont encadrés par 9 animateurs. Le budget d'une année est d'environ 21.000€ pour une participation communale de 11.000€.

Le Maire remercie le Centre Social pour le travail de qualité effectué auprès des enfants.

Le conseil doit statuer sur la journée des TAP, avis qui sera pris en compte avec le conseil d'école et les parents d'élèves. Le conseil décide d'attendre les avis des partenaires avant de prendre une décision.

2. SUBVENTIONS PASSESPORTS

Le conseil décide d'attribuer à l'unanimité des membres présents les subventions « Pass'sports » comme suit :

DISCIPLINE - Association	NBRE	PRIX	TOTAL	Observations
FOOTBALL- USWS	33	25 €	825 €	
VOLLEY BALL-Amicale L	0	30 €	0 €	
TENNIS- Tennis Loisirs	6	38 €	228 €	M.Milhem a quitté la salle
BASKET BALL	30	38 €	1140 €	AM Forrière a quitté la salle
MUSIQUE Union Musicale	7	38 €	266 €	F.Thiélain a quitté la salle
TAI DO	2	38 €	76 €	
EQUITATION- AFCD	11	38 €	418 €	
WAL DANCE DYNAMIK	35	30 €	1050 €	
BREAK DANCE- AFR	9	38 €	342 €	
TOTAL	133		4 345 €	

Les crédits sont prévus au compte 6574 au budget de l'année. Les subventions seront versées sur production d'un RIB par les associations.

3. ATTRIBUTION DES TRAVAUX DE LA COUR DU LOCAL DES SERVICES TECHNIQUES

Le Maire informe le conseil qu'il a demandé des devis pour la construction de la cour du local des services techniques à deux entreprises, Ets GOREZ et DESCAMPS. Ces sociétés ayant répondu sous pli confidentiel il propose d'ouvrir devant le conseil les propositions.

Ets DESCAMPS TP	17 940€ HT	21 528 € TTC
Ets GOREZ	19 976€ HT	23971.20€ TTC

Le conseil décide d'attribuer les travaux à l'entreprise DESCAMPS TP sous réserve du contrôle technique des offres.

4. OUVERTURE DE CREDITS

De façon à honorer les charges jusqu'à la fin d'année et d'intégrer certaines opérations demandées par le Trésorier Municipal il convient d'appliquer certaines modifications au budget en ouvrant ou modifiant des crédits comme suit :

INVESTISSEMENT

Compte Dépenses	21318	travaux sur bâtiments publics	- 60 000 €
-----------------	-------	-------------------------------	------------

- **Intégrations d'opérations**

Compte Recettes	2031-041	Frais d'études	45 113 €
Compte Dépenses	2313-041	travaux de bâtiments	1 459 €
Compte dépenses	2315-041	travaux de voirie	43 654 €

TRAVAUX EN REGIE

FONCTIONNEMENT

Compte dépenses	023	virement à l'investissement	21 000 €
Compte recettes	722-042	travaux en régie	21 000 €

INVESTISSEMENT

Compte dépenses	21318-040	travaux bâtiments publics	21 000 €
Compte recettes	021	virement du fonctionnement	21 000 €

Le conseil donne à l'unanimité son accord à ces modifications budgétaires.

5. MODIFICATION STATUTAIRE DE LA 4C

Le conseil municipal accepte par 16 voix POUR et 1 Abstention la modification statutaire de la 4C telle que définie dans la délibération en date du 17 octobre 2016 (n°2016/134) portant sur la mise en conformité des statuts avec les dispositions de la Loi du 7 août 2015 dite LOI NOTRE.

6. ADHESION DE LA 4C AU SYNDICAT MIXTE POLE METROPLITAIN DU HAINAUT CAMBRESIS

Lors du débat qui s'engage sur l'adhésion de la 4C au Syndicat Mixte Pôle Métropolitain du Hainaut-Cambrésis, certains conseillers s'étonnent de voir naître une « nouvelle tranche au mille-feuilles institutionnel » alors que la démarche du gouvernement est plutôt de réduire ce phénomène. De plus l'impact budgétaire de cette adhésion sur les comptes communautaires (près de 20.000 euros par an) laisse les conseillers dubitatifs. Le Maire fait procéder au vote.

Le conseil municipal refuse par 8 voix CONTRE, 4 voix POUR et 5 abstentions l'adhésion de la 4C au **SYNDICAT MIXTE POLE METROPOLITAIN DU HAINAUT-CAMBRESIS** telle que définie dans la délibération en date du 17 octobre 2016 (n°2016/131).

7. CLOTURE DE LA REGIE DE POLICE MUNICIPALE

La DGFIP interpelle le maire sur la nécessité de clôturer la régie de police municipale puisque celle-ci ne fonctionne plus suite à la mise en place du PV électronique. Le conseil décide à l'unanimité de refuser la clôture de la régie car elle constitue un service potentiel pour les contrevenants.

8. RESILIATION DES BAUX DE LOCATION STEEMPUT ET ROLLAND-HOUYELLE

Le maire informe le conseil que Mr STEEMPUT a donné son préavis pour résilier le bail qu'il a signé avec la commune pour le local rue de Cambrai à compter du 31/12/2016. Le conseil en prend acte. Un état des lieux sera établi fin décembre et dans le cas où aucun dégât ne serait constaté, le conseil autorise le remboursement de la caution.

Le maire informe le conseil que Monsieur Christophe ROLLAND et Madame Raphaëlle HOUYELLE ont quitté le logement 5 rue Jules Ferry sans donner de préavis. Un état des lieux a été réalisé en présence de

Madame HOUYELLE qui a signé le document. Celui-ci montre des dégâts surtout sur les sanitaires et les équipements électriques, les revêtements de sol et les pièces d'usure des volets. Le conseil décide de ne pas rembourser la caution versée à l'entrée dans les lieux considérant que le montant des travaux à entreprendre est supérieur à celui de la caution.

9. REORGANISATION DES SERVICES POSTAUX- MOTION

La CGT alerte le maire sur les restructurations des services postaux à l'horizon 2019. Plus de la moitié des bureaux existant seront fermés. La commune pourrait être concernée. Afin d'essayer de conserver le service public, le syndicat propose de signer une motion. Le conseil accepte à l'unanimité de signer cette motion souhaitant garder dans son intégralité les services et locaux actuellement à la disposition des administrés.

10. JARDINS OUVRIERS

Une réunion de mise au point a eu lieu avec les locataires des jardins ouvriers pour la refonte du bail collectif et son renouvellement. Le conseil en prend acte.

11. ACTUALISATION DU PRIX DE VENTE DE TERRAINS

TERRAINS A VENDRE A LA 4C

Par délibération en date du 19 juillet 2016, le conseil a décidé de vendre des terrains à la 4C pour l'implantation de la déchetterie communautaire. La superficie définitive issue de la division parcellaire est de 10 002 m². Le prix de vente a été fixé par le conseil à 6.71€ le m².

TERRAINS CADASTRES ZH 208-209

Le conseil, considérant l'avis des domaines rectifié, décide à l'unanimité de fixer le nouveau prix de vente des parcelles H208 et H209 à 12.000€ (au lieu de 16.000€ comme anciennement délibéré).

12. LE POINT SUR LES COMMISSIONS

Chaque responsable rend compte des activités de sa commission.

QUESTIONS DIVERSES

A- GRILLES DE PROTECTION

Le Maire souhaite protéger les vitres de certains bâtiments publics contre le vandalisme. Il a commandé un exemplaire d'une protection pour le local des boulistes et, si cette protection est probante, l'étendre éventuellement au local Wal'flèches et pourquoi pas aux vitraux de l'église St-Pierre. Une étude sera réalisée également pour des plaques de polycarbonate ou de plexiglass.

B- VOITURE OCCASION

Le maire explique au conseil qu'il serait judicieux d'acquérir un véhicule de type camionnette (genre express) pour les déplacements hors commune en vue des achats ou des services divers. L'utilisation de ce véhicule serait réservée à l'adjoint aux travaux, à l'ASVP et à un agent des services techniques. L'entretien régulier serait effectué par ce dernier agent.

Le conseil émet par 16 voix POUR et 1 abstention un accord de principe pour porter cette dépense au budget 2017.

C- OUVERTURE DU QUART DES CREDITS D'INVESTISSEMENT EN 2017

Le conseil décide à l'unanimité d'ouvrir sur les crédits 2017 le quart des crédits ouverts en investissement en 2016 en plus des crédits reportés 2016.

D- REPAS DE ST ELOI

Le repas de St-Eloi a eu lieu à l'Abbaye des Guillemins pour un prix unitaire de 30 euros boissons comprises. Le conseil donne son accord pour le mandatement de la facture au compte 6232 du budget de l'année.

E- REPAS DES AINES- définition des bénéficiaires

Gisèle GARREAUD exprime le souhait de clarifier la définition des bénéficiaires du repas des aînés. En effet, parfois des personnes n'ayant pas l'âge requis participent en payant le repas. Ceci n'est pas l'objectif de la municipalité.

Le conseil définit les critères pour bénéficier du repas des aînés comme suit :

- AGE : 66 ans minimum dans l'année du repas
- Personnes accompagnantes **payantes** :
 - o Le conjoint même s'il n'a pas l'âge requis.
 - o Les « enfants » handicapés vivant sous le même toit et titulaires d'une carte d'invalidité.

F- DISTRIBUTION DES INFORMATIONS COMMUNALES ET INTERCOMMUNALES

Le Maire informe le conseil qu'il rencontre des problèmes dans la distribution des infos communales par les conseillers municipaux. Si certains le font de bon cœur, d'autres s'y refusent catégoriquement. Cela crée une disparité puisque les zones non distribuées sont pénalisées. Les conseillers demandent à ce que les secteurs soient redistribués de façon à tenir compte de ce problème.

G- CADEAU AUX BENEVOLES DE LA BIBLIOTHEQUE PARTICIPANT AUX TAP

Le conseil autorise l'achat d'un bouquet de fleurs et d'une boîte de chocolats pour remercier chaque bénévole de la bibliothèque de participer, en plus, aux activités des TAP. La facture sera payée sur le compte 6232.

L'ordre du jour étant épuisé, les conseillers n'ayant plus de questions, le Maire lève la séance, il est 22h50.

Suivent les signatures

Le Maire,

Les Conseillers Municipaux,